LA PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

1 LA RECHERCHE D'ENTREPRISE

Je m'exprime avec respect et je me présente avec une tenue correcte.
Mon lieu de stage doit être en rapport avec ma formation.
Il devra être validé par mon Professeur Principal ou de Spécialité.

ATTENTION !
PAS DE VISITE MÉDICALE
PAS DE PFMP !

2 LA CONVENTION DE PFMP

Je signe, je fais signer mon responsable légal, le responsable de l'entreprise et le tuteur. Attention, le cachet de l'entreprise et l'assurance Responsabilité Civile de l'entreprise sont **OBLIGATOIRES**. **Les horaires doivent être contrôlés.**

3 AVANT LE DÉPART EN PFMP

Je remets ma convention à mon Professeur Principal pour contrôle et signature. Le Professeur Principal remettra les conventions au service DDF afin d'être validées.

ATTENTION : *après le vendredi 11h30 qui précède le début du stage, la convention ne sera pas acceptée au service DDF.*
Prenez alors contact avec votre professeur principal.

4 PENDANT LA PFMP

Une fois la convention **signée par toutes les parties**, ton P.P. te remettra les documents nécessaires : un **original** pour l'entreprise, une **copie** pour toi et une **attestation de fin de PFMP**. **Tu ne peux pas partir en PFMP sans ces documents !**

En cas d'absence, je préviens immédiatement l'entreprise ET le lycée !
Il faudra fournir un justificatif (certificat médical, convocation, ...)

5 LE RETOUR AU LYCÉE

Je ramène mon attestation de fin de PFMP, **complétée et signée avec le cachet de l'entreprise** au Bureau Des Entreprises. Cette attestation permet de valider la PFMP pour **l'obtention de ton diplôme** et déclenche le versement de l'allocation.

LYCEE PROFESSIONNEL
ROCHES MAIGRES